



DECLARATION de Joannès GALLAND - Secrétaire de la CGT -
SUR LE PROCES DE LA DISK DE TURQUIE

Il y a 5 ans, presque jour pour jour, s'ouvrait à Istanbul, en Turquie, un simulacre de procès contre plusieurs dizaines de militants et dirigeants de la DISK.

Au cours de cette parodie de procès, 76 peines de mort étaient requises.

Sous la pression internationale le régime turc, pour se donner une image plus démocratique, a retiré les demande de peines de mort et libéré la plupart des accusés.

Le 23 décembre prochain, le verdict doit être rendu.

La CGT demande l'acquittement de tous les accusés et la libération immédiate de tous les emprisonnés. Cette exigence, qu'elle a manifestée tout au long de ces cinq années tant en France qu'en Turquie lors de plusieurs missions, est justifiée puisque le seul délit dont sont reconnus responsables les militants de la DISK est celui d'être des syndicalistes agissant pour les intérêts des travailleurs.

La CGT, dans une lettre à l'Ambassade de Turquie et dans un télégramme au Tribunal Militaire d'Istanbul, exige des autorités turques le non-lieu, le droit à l'existence de la DISK, la restitution de ses biens, le retour aux responsabilités des anciens dirigeants, le respect des Conventions et Recommandations de l'OIT en matière de droits, de libertés et du droit à la libre organisation.

Elle appelle toutes ses organisations à exprimer avec force les aspirations des travailleurs français à la liberté et à la démocratie dans le monde et, notamment, en Turquie en adressant des télégrammes

à Turgut OZAL - Premier Ministre
T.B.M.M
ANKARA (Turquie)

ou auprès de

AMBASSADE DE TURQUIE
16, av. de Lamballe - 75016 - PARIS